



Traité Baba Batra

Michna 12 - Chapitre 2

לא יטע אדם אילן סמוך לשדה חבירו,
אלא אם כן הרחיק ממנו ארבע אמות,
אחד גפנים ואחד כל האילן.
היה גדר בגנים,
זה סומך לגדר [מכן, וזה סומך לגדר מכן].
היו שרשין יצאין לתוך שדה חבירו,
מעמיק שלשה טפחין,
כדי שלא יעכב את המחרשה.
היה חופר בור ושיח ומערה,
קוצץ ויורד, והעצים שלו.

Il ne faut pas planter un arbre près du champ de son prochain, à moins qu'on ne l'en éloigne de 4 coudées, que ce soit des plants de vigne ou un autre arbre. S'il y a un mur entre les deux, celui-ci peut planter jusqu'au mur et celui-là peut planter jusqu'au mur. Si ces racines pénètrent dans le domaine de son prochain, celui-ci peut les couper jusqu'à une profondeur de 3 tefa'him afin qu'elles n'arrêtent pas la charrue. S'il creuse un puits, un fossé ou une caverne, il en coupe la profondeur et le bois lui appartient.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions